

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01477 Numéro SIREN : 833 091 127 Nom ou dénomination : A.J.P. CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 12515

A.J.P. Consulting

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2000 euros**

Siège social : 13 avenue de la Libération 45210 FERRIERES EN GATINAIS

N° d'identification 833 091 127 RCS Orléans

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 18 heures Monsieur Michel BONGIBAUT agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société AJP Consulting

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- L'Affectation du résultat

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et se soldant par un bénéfice de dix mille huit cent quarante-deux euros et soixante-trois centimes (10 842.63 €)

Deuxième décision

L'actionnaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 842.63 € de la manière suivante :

- 3 342.63 € en report à nouveau bénéficiaire
- 7 500.00 € en versement dividendes à l'actionnaire unique

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777.

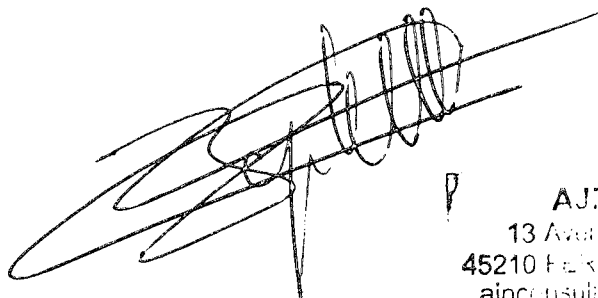
De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le Président

Michel BONGIBAUT



AJP consulting
13 Avenue de la Libération
45210 FERRIERES EN GATINAIS
ajpconsultingfrance@gmail.com
Tél : 833 091 127

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

AJP consulting
13 Avenue de la Libération
45210 FERRIERES EN GATINAIS
ajpconsultingfrance@gmail.com
Siret 833 047 127

2020 A

A J P CONSULTING

Liasse fiscale 2020

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Document reçu par les services fiscaux le 17/02/2021 à 10:30

		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 1065-SD 2020 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
N° 11084* Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le 01/01/2020		et clos le 31/12/2020		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation des bénéfices, art. 209 F B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :					
A J P CONSULTING - SIREN : 833091127			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social :					
13 avenue de la Libération 45210 FERRIERES EN GATINAIS			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
B ACTIVITE					
Activités exercées : conseil aux entreprises de transport				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2000)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 20%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		12 757		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilée imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 quaterdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de développement prioritaire	
Société d'investissement Immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2000)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2000)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU EXONERÉES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS PAR PAYS E/C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2006-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATIQUE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui				Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP COMPTA	
Comptable, conseil ou CGA :					
Visa : CGA ☐ Visa conventionné : ☐					
Identité du déclarant :					
Date : 09/02/2021 Lieu : FERRIERES EN GATINAIS					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : bongibault					
Qualité du déclarant : Président					

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2020				
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				Si déposé néant, cochez la case : ☒ X				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSEMBLES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres				
				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾			MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVL imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾			MVL réalisée au cours de l'exercice					
			MVL restant à reporter					



N° 15948 * 02
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2020

Adapté pour les entreprises de moins de 10 salariés
et les EURL

Designation de l'entreprise : A J P CONSULTING - SIREN : 833091127										Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12										Durée de l'exercice précédent* : 12							
										Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le 31/12/2019					
ACTIF										Net 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012												
		Autres*	014		016												
	Immobilitisations corporelles*		028	5 108	030	1 938	3 170	3 923									
	Immobilitisations financières* (1)		040		042												
	Total I (5)		044	5 108	048	1 938	3 170	3 923									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052												
		Marchandises*	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			4 200									
		Autres* (3)	072	1 180	074	1 180											
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	54 223	086	54 223	61 748										
	Charges constatées d'avance*		092	70	094	70	69										
	Total II		096	55 473	098	55 473	66 017										
	Total général (I + II)		110	60 581	112	1 938	58 643	69 940									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	2 000	2 000										
	Écarts de réévaluation		124		124												
	Réserve légale		126	200	126	200											
	Réserves réglementées*		130		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132												
	Report à nouveau		134	43 491	134	32 391											
	Résultat de l'exercice		136	10 843	136	26 100											
	Provisions réglementées		140		140												
Total I		142	56 534	142	60 691												
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	195	166	167											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 914	172	9 082											
	Produits constatés d'avance		174		174												
Total III		176	2 109	176	9 249												
Total général (I + II + III)		180	58 643	180	69 940												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Exercice obligatoire (article 92, 93a)		Designation de l'entreprise A J P CONSULTING - SIREN : 833091127		N° de code général des impôts		N° de code de l'entreprise	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le 31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210			
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	24 500	53 186	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée*		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
Autres produits		230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	24 500	53 186		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stock (marchandises)*		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240				
	Autres charges externes* { dont crédit bail : — mobilier : — immobilier : }		242	10 719	21 396		
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAF* }	243	244	391	344		
	Rémunérations du personnel*		250				
	Charges sociales (cf. annexe 3800)		252				
	Dotations aux amortissements*		254	752	856		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	1			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	11 863	22 596		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	12 637	30 590	
PRODUITS ET CHARGES FINCIERS	Produits financiers (III)		280	120	116		
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294				
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amort. souscription PME innov. (217 octets) } { dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) }		300				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	1 914	4 606		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	10 843	26 100	
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	10 843	314	

B – RÉSULTAT FISCAL

Régénérations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 non)					324	1 914	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensés de réintégration (239 rectifié D)			249		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					999		
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							997
	Entreprises nouvelles (cf. section)	986		Zone franche ordinaire (cf. articles 44 bis A)	987		Zones de réhabilitation rurales (cf. quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. section)	981		Jeune entreprise innovante (cf. section A)	989		Basin d'emploi à redynamiser (44. douzième)	991
	ZIDP (44. septies)	993		ZA (cf. quinquies)	345		Investissements outre-mer	344
	Divers* dont			Crédence due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis)	655
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis B)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis A)	643
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis C)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis D)	648
				Déduction exceptionnelle (stimulateur de croissance)	641			
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	12 757
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
		Déficits antérieurs reportables (cf. notice 2033 non) dont imputés sur le résultat						
	RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 757

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N°1.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A J P CONSULTING - SIREN : 833091127										Néant ☐ *																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																			
TOTAL		680		682		684		686																																																																																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="4">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					Dotations		Reprises					Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		Terrains	710		715		2			Constructions	720		725		3			Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			Matériel de transport	750		755		6			Autres immobilisations corporelles	760		765		7			TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B-SD 780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																							
	Dotations		Reprises																																																																																								
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																					
Terrains	710		715		2																																																																																						
Constructions	720		725		3																																																																																						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																						
Matériel de transport	750		755		6																																																																																						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																						
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																						
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																	
Déficits reportables				984																																																																																							
Déficits de l'exercice				860																																																																																							
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																							
VI DIVERS																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'art. 154 bis du CGI		325		381																																																																																			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																			
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																			
Montant de la TVA collectée								374		5 600																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		352																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotatrice								398																																																																																			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2033-NOT-80.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Adapté pour les entreprises
par TELEDEC-ER

Formulaire obligatoire (article 902 bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A J P CONSULTING - SIREN : 833091127										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	450		452		454		456					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 108	442		444		446	5 108				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190	5 108	192		194		196	5 108				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		508			
	Terrains	510		512		514		516		518			
	Constructions	520		522		524		526		528			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 185	532	752	534		536	1 937				
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		548			
	Matériel de transport	550		552		554		556		558			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		568			
TOTAL		570	1 185	572	752	574		576	1 937				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
1	2	3	4	5	6	7	8						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589						
Plus-values taxables à 19 % **			579	Régularisations	590	591	595						
TOTAL					596	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N07.

** Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise: A J P CONSULTING - SIREN : 833091127

Néant ☒

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376
Dont apprentis 657
Dont handicapés 651
Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles et rattachées à une activité normale et courante 119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105
TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143
Subventions d'exploitation reçues 113
Variation positive des stocks 111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153
TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121
Variation négative des stocks 145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée 128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles et rattachées à une activité normale et courante 150
TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1329-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

☒ 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)

022

Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT EN CAS DE CESSATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Neant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : **A J P CONSULTING - SIREN : 833091127**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		

Les filiales sont indiquées par le numéro de la ligne correspondant à leur dénomination et à leur adresse ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en fonction du tableau principal. Le tableau principal est le tableau de la ligne 1. Les filiales sont indiquées par le numéro de la ligne correspondant à leur dénomination et à leur adresse ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en fonction du tableau principal. Le tableau principal est le tableau de la ligne 1.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : A J P CONSULTING		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 833091127	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT LIEU À L'ÉMISSION D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

Assimilé au N° 2033-G-SD 2020
par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **A J P CONSULTING - SIREN : 833091127**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2020
MODÈLE DE DÉCLARATION
PAR TELEDECLER

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Neant ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **A J P CONSULTING - SIREN : 833091127**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **Mr** Nom complet **BONGIBAUT Michel**
Nom marital % de détention **100** Nb de parts ou actions **2000**
Naissance : Date **02/01/1965** N° Département **45** Commune **BRIARE** Pays
Adresse : **13 avenue de la Libération**
45210 FERRIERES EN GATINAIS

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

- 1- Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- 2- Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
- Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

The Consulting

Company
of
the
United States
of America

1923

Bilan actif

		31/12/2019	31/12/2020
	Immobilisations corporelles		
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT	3 917,91	3 917,91
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 190,00	1 190,00
2815	AMORT. IMMOB. CORPORELLES	-1 185,48	-1 937,85
	Clients et comptes rattachés		
4111	CLIENTS	4 200,00	0,00
408	ACOMPTES FOURNISSEURS	0,00	
	Autres créances		
445511	TVA DEDUCTIBLE		1 180,00
44583	TVA A REGULARISER		
	Disponibilités		
5121	CAISSE D'EPARGNE	1 712,54	2 195,41
5122	CAISSE D'EPARGNE EXCEDENT PROFESSIONNEL	60 000,00	52 000,00
5188	INTERETS COURUS A RECEVOIR	35,76	27,36
	Charges constatées d'avance		
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	69,66	69,66
	TOTAUX	69 940,39	58 642,49

Bilan passif

101	CAPITAL	2 000,00	2 000,00
1061	RESERVE LEGALE	200,00	200,00
110	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	32 391,23	43 491,06
	RESULTAT DE L'EXERCICE	26 099,83	10 842,63
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401	FOURNISSEURS	166,78	194,80
	Dettes fiscales et sociales		
444	IMPÔTS SUR LES SOCIETES	4 606,00	1 914,00
44551	TVA A DECAISSER	3 777,00	
44571	TVA COLLECTEE 20%	699,55	
447	AUTRES IMPÔTS ET TAXES		
455	COMPTE COURANT D'ASSOCIES		
	TOTAUX	69 940,39	58 642,49

Art Consulting

and the Librarian

and the Librarian in the Library

and the Librarian in the Library

and the Librarian in the Library

and the Librarian in the Library

Compte de résultat

		31/12/2019	31/12/2020
	Production vendue, services		
706	PRESTATION DE SERVICES 20%	53 185,92	24 500,00
	Autres produits		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,49	0,01
	Autres charges externes		
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIP,	114,32	225,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	636,43	1 289,69
6133	LOCATION OFFICE	109,64	188,10
614	CHARGES LOCATIVES	600,00	600,00
615	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	20,83	69,60
6161	ASSURANCES	955,37	983,11
6181	DOCUMENTATION GENERALE	0,00	151,66
6226	HONORAIRES	478,00	89,00
6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	0,00	45,47
623	PUBLICITE	281,92	242,92
6241	TRANSPORTS S/ACHATS	0,00	26,49
6251	VOYAGE ET DEPLACEMENT	17 721,20	6 268,79
6262	FRAIS POSTAUX	124,59	133,54
6275	SERVICES BANCAIRES	352,29	405,39
	Impôts, taxes et versements assimilés		
635	C.F.E.	344,00	391,00
	Dotations aux amortissements		
6811	DOTATION S/IMMOBIL, CORPORELLES	856,27	752,37
	Autres charges		
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1,24	1,12
	Produits financiers		
763	AUTRES PRODUIS FINANCIERS	115,62	119,87
	Impôts sur les bénéfices		
795	IMPÔTS DUS EN France	4606	1914